

[Text]

I am thinking of those cedar firms in Vancouver that have in fact closed—they just laid everybody off and closed the door—because they simply did not know they could be exempted. That 15% they were running . . . they were running in single figures in terms of profitability and they simply could not continue operating with the guy next door being able to deliver it at the border for 15% less. The competitive advantage was too great. The other mill simply increased production, while these guys could not compete. Could we have those memoranda?

Mr. D. Waddell: I do not have them with me.

I should make clear that these are CFIC memoranda. As I mentioned, we agreed with CFIC that the most effective way of getting the widest possible coverage for that information was to work through the ad hoc industry coalition, which is more than COFI, it is 16 or 17 industry associations. They were industry memoranda which they circulated to their membership and to other companies. They made, I know, a concerted effort to get the information broadly disseminated, and its circulation was not limited to companies which are members of those 16 or 17 associations.

Mr. Fulton: Are you aware, though, that during June or July there was anything on CP wire in the paper, anything such that someone who just reads a newspaper when they are at work would have been able to inform themselves of the exemption process?

Mr. D. Waddell: I do not recall seeing any press reports on the subject.

The Chairman: Before moving to Mr. St. Julien, I will ask you to make some motions.

The first one is that the first report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

Motion agreed to

• 1905

The Chairman: The second one is a motion that the order dated October 16, 1986, relating to the printing of the committee *Minutes of Proceedings and Evidence* be rescinded and that the committee print the number of copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* established by the Board of Internal Economy.

Is it agreed?

Mr. Caccia: Sorry, what is the intention of the motion?

The Chairman: At the last meeting we decided to have 100 copies, but the Board of Internal Economy has agreed that we be allowed 550 copies free of charge. Do you agree with that?

[Translation]

connaître le genre de diffusion assurée, parce que je pense que certaines de ces entreprises ont été laissées pour compte.

Je pense notamment aux entreprises de fabrication de produits du cèdre, à Vancouver, qui ont été obligées de fermer—elles ont mis à pied tous leurs employés et elles ont fermé leurs portes—simplement parce qu'elles ne savaient pas qu'elles pouvaient être exemptées. Elles devaient assumer ce supplément de 15 p. 100 . . . leurs bénéfices étaient minimes et elles ne pouvaient tout simplement pas continuer de faire concurrence à l'entreprise voisine qui pouvait livrer ses produits aux États-Unis pour 15 p.100 de moins. Ces dernières jouissaient d'un avantage trop important. Tandis qu'elles accroissaient leur production, les autres ne pouvaient pas faire face à la concurrence. Pourrions-nous donc avoir ces mémoires?

M. D. Waddell: Je ne les ai pas avec moi.

Permettez-moi d'ailleurs de préciser qu'il s'agit de mémoires du CFIC. Comme je l'ai déjà dit, nous avons convenu avec le CFIC que la meilleure façon d'assurer la plus vaste diffusion possible des renseignements était de traiter par l'entremise d'une coalition spéciale de l'industrie, qui est en fait plus vaste que le COFI, puisqu'elle regroupe 16 ou 17 associations industrielles. Ces mémoires de l'industrie ont donc été diffusés aux membres et à d'autres sociétés. Je sais que la coalition a fait un effort concerté pour assurer la plus vaste diffusion possible des renseignements, qui n'ont pas été communiqués uniquement aux sociétés membres de ces 16 ou 17 associations.

M. Fulton: Mais savez-vous si, en juin ou juillet, les journaux ont publié un bulletin de la Presse canadienne, par exemple, qui aurait permis à celui qui se contente de lire les journaux de prendre connaissance de ces processus d'exemption?

M. D. Waddell: Je ne me souviens pas d'avoir lu de communiqué à ce sujet.

Le président: Avant de céder la parole à M. St-Julien, je vous demanderais de présenter des motions.

La première est que le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

La motion est adoptée.

Le président: La deuxième motion est que l'ordre de renvoi du 16 octobre 1986 au sujet de l'impression des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité soit abrogé et que le Comité fasse imprimer le nombre de copies de ses *Procès-verbaux et témoignages* établi par le Bureau de régie interne.

La motion est-elle adoptée?

M. Caccia: Excusez-moi; quel est le but de la motion?

Le président: À la dernière réunion, nous avons décidé de faire imprimer 100 copies, mais le Bureau de régie interne nous a permis d'en faire imprimer 550 gratuitement. Y souscrivez-vous?